



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 82910

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur la question du maintien du moratoire sur la chasse à la baleine. Le moratoire en vigueur depuis 1986 concernant la chasse à la baleine semble avoir permis une augmentation de certaines populations de ces cétacés. C'est précisément sur cette augmentation que s'est basée la Commission baleinière internationale (CBI), réunissant 66 pays à Agadir au Maroc, pour approuver la reprise de la chasse commerciale. 200 experts parmi lesquels des chercheurs et des avocats ont lancé un appel le mardi 22 juin 2010 par lequel ils demandent aux gouvernements de la CBI d'abandonner les expériences qui impliquent la mortalité des baleines et à recentrer leurs efforts sur leur conservation ainsi que sur les activités non létales. En 2008-2009, plus de 1 500 baleines ont été chassées par l'Islande, la Norvège et le Japon. Le Japon a tué à lui seul plus de la moitié de celles-ci, principalement sous couvert de « chasse scientifique ». Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de la position du Gouvernement sur cette question ainsi que des mesures que ce dernier entend prendre afin de permettre la sauvegarde de ces géants des mers.

Texte de la réponse

La Commission baleinière internationale (CBI) est, depuis ces vingt dernières années, le théâtre d'affrontement de deux catégories de membres : les partisans de la reprise de la chasse commerciale, comprenant les pays exerçant à un titre ou à un autre une chasse à la baleine, et les pays favorables à la poursuite du moratoire sur la chasse commerciale adopté en 1986. Jusqu'à ces dernières années, les deux camps se sont affrontés sur pratiquement tous les sujets, provoquant une situation de blocage et de discrédit pour la Commission baleinière internationale. Pour la première fois depuis de nombreuses années, un projet de compromis devait être discuté par la CBI lors de sa réunion de 2010. Ce projet, proposé par la présidence de la CBI, consistait à reconnaître la chasse pratiquée par les pays membres pendant dix ans, en échange d'un contrôle de celle-ci et d'une réduction significative des prises de baleines. La France a, au sein de la Communauté européenne, reconnu les avancées de la proposition qu'il s'agisse de la mise sous contrôle de la CBI de tous les types de chasse à la baleine (ce qui n'est le cas actuellement que pour la chasse aborigène de subsistance), de la réduction des prises totales, de la limitation des opérations de chasse à ceux qui la pratiquent actuellement, de l'amélioration des mesures de surveillance et de contrôle, de la création d'un nouveau sanctuaire dans l'Atlantique Sud et de la reconnaissance des menaces sur les cétacés autres que la chasse. Toutefois elle a, par la voix de la Communauté européenne, exprimé ses préoccupations concernant : la poursuite de la chasse dans le sanctuaire de l'océan Austral (même avec des quotas en diminution) ; la persistance de la chasse scientifique qui se trouve confirmée pour dix ans, sans perspective d'une disparition immédiate ou progressive ; le maintien du commerce international dont l'interdiction devrait être la règle, en cohérence avec les décisions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Elle a également exprimé son désaccord sur : la fixation arbitraire de quotas de chasse en l'absence de données complètes exploitables par le comité scientifique, sans tenir compte de la version adoptée et publiée de la procédure de gestion révisée (RMP) ; la réduction globalement insuffisante des quotas de chasse, en particulier dans

l'Atlantique Nord (Islande, Norvège) ; la chasse de nouvelles espèces dont certaines sont menacées. La réunion s'est terminée sans pouvoir parvenir à un accord sur la proposition de compromis de la présidence de la CBI, en raison de positions encore trop éloignées. Cependant, chacun a reconnu que les positions des uns et des autres étaient mieux comprises et que la confiance s'installait progressivement. Pour la troisième année consécutive, la CBI n'a procédé à aucun vote, évitant ainsi de figer les positions, ce qui témoigne d'un climat plus constructif que par le passé. Par ailleurs, si la disparition de la chasse dans le sanctuaire de l'océan Austral, que la France a défendue, n'a pas été obtenue, le moratoire sur la chasse commerciale a été maintenu.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82910

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7467

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5799